Image not found or type unknown

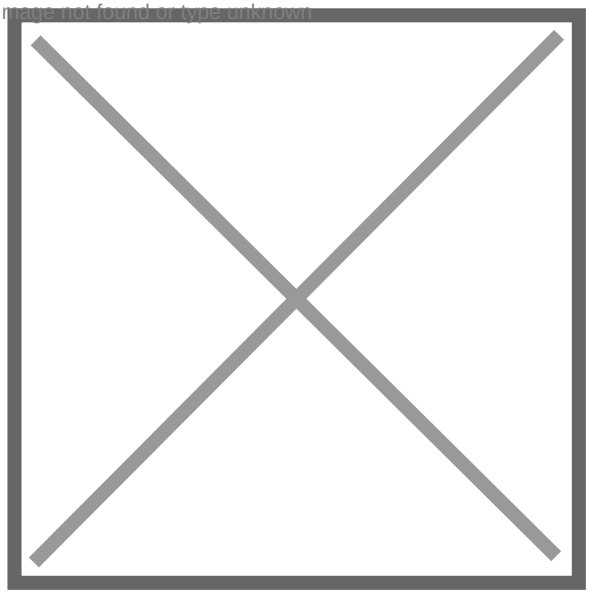

Litige assurance téléphone

Par **ludo3434**, le **11/05/2012** à **18:03**

Bonjour,
L'écran de mon Iphone 4 a été cassé ,
j'ai donc sollicité l' assurance que j'avais contracté lors de l'achat de mon téléphone il y a plus d'un an.
J'ai envoyé le téléphone à leur réparateur, il a changé l'écran et la coque argenté autour du téléphone, quand ils me l'ont renvoyé, j'ai essayé de mettre ma carte sim, mais impossible d'ouvrir le tiroir.
Pour éviter de mal faire je suis allé voir un centre apple store à coté de chez moi, un technicien d'apple m'a confirmé que le tiroir de la carte sim été cassé et il a suspecter un changement de pièce frauduleux c'est à dire que chez apple store il's n'ont pas de pièce sav pour l'écran, ils changent l'intégralité du telephone.
Alarmé par cette information j'ai contacté l'assurance et le réparateur, je leur ai demandé des certificats d'authenticité des pièces changé sur mon téléphone, l'assurance et le réparateur m'ont répondu qu'ils ne sont pas en mesure de me fournir ses justificatifs mais qu''ils allaient essayer de faire le nécessaire mais cependant ils m'ont spécifié qu' ils n'étaient pas dans l'obligation de me fournir des pièces apple car ceci n'est pas écrit dans les clauses du contrat d'assurance.
D'après moi je suis en droit de demandé des certificats d’authenticité des pièces changés sur le téléphone.
Ont il le droit de faire les réparations avec d'autres pièces que celles d'apple?
Ne serait ce pas de la contrefaçon?
Suis-je en droit de demandé le changement du téléphone dans son intégralité ,ne souhaitant pas avoir un iphone contrefait!?
Quel organisation contacté s'il vous plait?.
J'attends avec impatiente votre avis, je vous en remercie.

Par **pat76**, le **11/05/2012** à **19:00**

Bonjour

Vous allez expliquer votre situation aux services de la répression des fraudes.

Pur votre département vous vous adressez à l'organisme ci-dessous.

Direction départementale de la protection des populations - Hérault (DDPP)
Mise à jour le 17.01.2012 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre) - Base de données nationales
Ce service est rattaché à : Languedoc-Roussillon > Hérault - 34

Comment contacter le service ?

Adresse:

DDPP
Rue Serge Lifar
CS 87377
34080 Montpellier Cedex 4

Contacts

Téléphone :+33 4 99 74 31 50.
Télécopie :+33 4 99 74 31 60.
Courriel :
ddppherault.gouv.fr.

Directrice départementale

Marie-José LAFONT

Directeur départemental adjoint

Jacques ROUX

Secrétaire général

René MOLINER

Secrétaire général Direction départementale de la protection des populations (DDPP)- Hérault Rue Serge-Lifar 34080 Montpellier.

Depuis le 1er janvier 2010, les directions départementales de la protection de la population (DDPP) reprennent les compétences des services vétérinaires et des unités départementales de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (UDCCRF). En conséquence, les UDCCRF et les services vétérinaires disparaissent. Créés dans le cadre de

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

la Révision générale des politiques publiques (RGPP), les DDPP font partie des nouveaux services déconcentrés de l'État à compétence interministérielle. Ils relèvent du Premier ministre et sont placés sous l'autorité du préfet de département

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés